

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONNE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL

N° 24C04

Séance du jeudi 29 février 2024

Président

M. RONZON

Membres présents :

MMES LASSUS, PLAGNAT, SECRET, SERRE, VIVIAND, ZAMPARO,
WALKER (suppléante)
MM ALLIOD, ARNOULD, BOSSON, BOTTERI, CHANEL, COMTET,
DUJOURD'HUI, GEORGES, LAVERRIERE, LAKS, MUNIER,
PRUD'HOMME, RAVOT, ROPHILLE, SAUVAGET, SOULAT, SUSINI,
TRANCHANT

Membres ayant donné
procuration :

MME BILLOT à M. LAKS MME DULLAART à M. SOULAT
MME LOUBET à M. MUNIER MME MEYNET à M. ROPHILLE
MME PHILIPPOT à M. TRANCHANT
MME REMILLON à M. ARNOULD M. CLERC à M. GEORGES
M. THOMASSET à M. PRUD'HOMME

Membres absents excusés :

MME DUBARE
M. SAUGE

Membres absents :

MMES AURELLE, LAVOREL, RALL, ROSSAT-MIGNOD, VEYRAT
MM. BELMAS, BONNET, CLEVY, DOLDO, DUBOUT, MASSON,
VAILLOUD, VAREYON

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

26

Votants :

34

Date de la convocation :

22 février 2024

Secrétaire de séance :

M. MUNIER

Objet de la délibération :

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2024

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.1612-1 alinéa 3, qui permet « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Finances réunie le 08 février 2024,

Considérant que des dépenses d'investissement sont à réaliser en ce début d'année, avant le vote des budgets suivants :

Budget Général :

Crédits votés en 2023 :	89 213,82
Autorisation 2024 :	22 000,00

Budget annexe Valorisation matière :

Crédits votés en 2023 :	2 084 477,34
Autorisation 2024 :	520 000,00

Budget annexe Valorisation énergétique/Transfert :

Crédits votés en 2023 :	8 915 404,85
Autorisation 2024 :	2 200 000,00

Monsieur le Vice-président délégué aux Finances demande au Comité syndical d'autoriser le Président à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus, pour le Budget général d'une part, et pour les Budgets annexes Valorisation matière et Valorisation énergétique/Transfert, d'autre part.

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus sur l'exercice 2024 ;

DIT que ces crédits seront inscrits au Budget primitif général et aux Budgets annexes primitifs Valorisation matière et Valorisation énergétique/Transfert 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

